



N°2023-15

DELIBERATION CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Séance du lundi 12 Juin 2023

L'an deux mil vingt trois, le lundi 12 juin 2023, à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil d'Administration du CCAS de la commune de PORTE DES PIERRES DOREES, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Salle du Conseil de la Nouvelle Mairie de Porte des Pierres Dorées, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GASQUET,

Nombre de membres : 16

En exercice : 16

Présents : 11

Pouvoirs : 4

date de convocation : 05/06/2023

date d'affichage : 05/06/2023

Présents votants :

Mesdames Marie-Claude CATALA, Sylvie THOMASSON, Monique MORIAUD, Agnès DESSAINJEAN, Marie Anne TERNAUX, Madeleine MINOT, Nicole CIMETIERE, Annie CHUITEL, Messieurs Jean-Pascal FLAUDER, Maxime COLLIER et Alexandre CHAVANNE.

Excusés ayant donné pouvoir :

Laura MARGAND > pouvoir à Sylvie THOMASSON
Sylvie COILLARD > pouvoir à Marie Claude CATALA
Bernadette GUERRIER > pouvoir à Marie Anne TERNAUX
Marie-Thérèse DESBONNE > pouvoir à Agnès DESSAINJEAN

Excusés : Jean-Paul GASQUET et Frédéric BRONGNIART

Présidente de séance : Marie-Claude CATALA

Secrétaire de séance : Sylvie THOMASSON

Soirée du rire : création tarifs et validation du devis de prestations

Afin d'assurer l'organisation de la soirée du rire 2023, il conviendra de créer les tarifs suivants : - Tarif entrée - Tarif boisson - Tarif alimentation
Et de valider le devis de la prestation proposé.

Billet d'entrée : **20,00 €** au lieu de 15 euros les années précédentes – gratuit jusqu'à 15ans

Crémant « Diamant » : **15,00 €** au lieu de 12 euros

Envoyé en préfecture le 29/06/2023

Reçu en préfecture le 29/06/2023

Publié le



ID : 069-200083616-20230612-2023_15_CCAS-DE

Pot de vin rouge-rosé : **7,00 €**
Verre boissons : **2,00 €**
Cannette : **2,00 €** au lieu de 1,50 euro
Eau : **1 €**
Gâteaux : **2,00 €** la part
Devis du Complexe du rire : **3 500,00 € TTC**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE la création des tarifs suivants : tarif entrée, tarifs des boissons et tarifs alimentation,**
- **APPROUVE le devis du Complexe du Rire pour un montant de 3500,00 € TTC,**
- **DIT qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmise au Service de Gestion comptable,**
- **DIT que les crédits nécessaires sont ouverts au budget du CCAS,**
- **DIT qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmise à M. le Sous-Préfet de Villefranche sur Saône,**
- **DIT qu'un exemplaire de la présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune de Porte des Pierres Dorées,**

VOTE : à l'Unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits.
Le Président,
Jean-Paul GASQUET